

KLESIA PRÉVOYANCE DÉCÈS

Faites le choix de la tranquillité





KLESIA PRÉVOYANCE DÉCÈS

Lorsque vous étiez salarié, vos proches étaient probablement protégés par un contrat d'assurance décès souscrit par votre entreprise.

Ainsi, s'il vous arrivait quelque chose, ils pouvaient compter sur un capital pour faire face à l'urgence de certains frais : les obsèques, les factures prévues ou non, les déplacements de la famille.

Une fois à la retraite, pouvez-vous toujours accorder à vos proches une protection financière ?



Avec KLESIA PRÉVOYANCE DÉCÈS, vous pouvez :

- Garantir le versement d'un capital de 2 000 € à 10 000 € (par paliers de 500 €) sous 5 jours.
- Désigner librement le ou les bénéficiaires de cette somme.
- **Souscrire sans formalité médicale de 50 ans à 75 ans .**
- Protéger les vôtres immédiatement en cas d'accident ou après un délai de carence de 6 mois dans les autres cas.
- Régler vos cotisations à votre rythme.
- Transmettre un capital exonéré d'impôt à vos bénéficiaires (dans la limite des dispositions légales applicables au moment du décès).

Faites le choix DE LA TRANQUILLITÉ

Si vous souscrivez
EN COUPLE,
une réduction
de **10 %** sera réalisée
sur la cotisation
conjoint¹.

COMMENT EST CALCULÉE LA COTISATION ?

Les cotisations mensuelles dépendent de votre âge à l'adhésion calculé en fonction de votre année de naissance.

→ **EXEMPLE** : si vous êtes né(e) en 1952, votre âge en 2017 est : $2017 - 1952 = 65$ ans.

Vous pouvez choisir la périodicité de règlement de vos cotisations : tous les mois ou tous les trimestres.

PENDANT COMBIEN DE TEMPS VAIS-JE PAYER ?

Les cotisations sont viagères, mais si vous le souhaitez, nous pouvons vous proposer une cotisation sur 5, 10 ou 15 ans.

MA COTISATION VA-T-ELLE ÉVOLUER DANS LE TEMPS ?

Soyez tranquille : elle ne changera pas et restera telle qu'elle a été définie à l'adhésion.

Comment souscrire ou en savoir plus ?

Rendez-vous sur le site klesia.fr ou contactez le 09 72 72 37 30

Tout vous sera expliqué simplement.



**2 MOIS
DE COTISATION OFFERTS²**

¹. En cas d'adhésion simultanée d'un couple marié, concubin ou pacsé, une réduction de 10 % sera réalisée sur la cotisation du plus jeune des 2 conjoints.

². Les 2 mois offerts s'appliquent uniquement aux personnes réglant des cotisations viagères ou temporaires sur 15 ans. Ils correspondent aux 2 premiers mois de votre cotisation à KLESIA Prévoyance Décès. En cas de souscription multiple, l'offre n'est valable que pour le premier contrat.

PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DE
SERVICES,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.



ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

KLESIA Prévoyance décès, est un contrat collectif d'assurance vie entière à adhésion facultative souscrit auprès de KLESIA S.A. par l'Association de Prévoyance du Groupe KLESIA.

KLESIA SA, entreprise régie par le code des assurances, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, immatriculée au RCS Paris sous le n° 340 483 684, au capital social de 5.115.000 euros située 4, rue Georges Picquart 75017 Paris

ASSOCIATION DE PREVOYANCE DU GROUPE KLESIA dite «APGK» association de souscription régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - située 4, rue Georges Picquart 75017 Paris

KLÉSIA
S.A.
APGK